



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :

LES SÉANCES ORDINAIRES POUR LE RESTANT DE L'ANNÉE 2023 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA SE TIENDRONT CONFORMÉMENT AU CALENDRIER APPARAISSANT CI-DESSOUS ET ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE S'ÉTANT TENUE, LE 5 JUIN 2023, À 19H30, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 415, RUE DE L'ÉGLISE À CACOUNA, LIEU HABITUEL DES SÉANCES DE CE CONSEIL.

Voici le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour le restant de l'année 2023 :

Le mardi 4 juillet 2023
Le lundi 14 août 2023
Le lundi 11 septembre 2023
Le lundi 2 octobre 2023
Le lundi 6 novembre 2023
Le lundi 4 décembre 2023

DONNÉ à Cacouna, ce treizième (13^e) jour de juin 2023.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Calendrier (révisé) des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte de l'Église Saint-Georges-de-Cacouna et au Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 13^e jour de juin 2023.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 13^e jour de juin 2023.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général &
greffier-trésorier